

SPELC Infos

NOVEMBRE 2024

Syndicat Professionnel de l'Enseignement libre Catholique

DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE ANNÉE 2025-2026

À déposer avant le 24 janvier 2025

Le CFP permet aux agents de parfaire leur formation professionnelle par le biais de stage de formation à caractère professionnel ou personnel ou pour des actions organisées par l'administration en vue de la préparation aux concours.

Le congé de formation professionnelle est accordé sur une période scolaire, <u>pour une</u> <u>durée égale ou inférieure à 10 mois</u>. La formation doit être suivie de façon assidue et ininterrompue. Les bénéficiaires du CFP perçoivent une indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85% de leur traitement brut et de l'indemnité de résidence afférents à l'indice au moment du début du congé (plafonné indice brut 650).

QUI EST CONCERNÉ?

Les maîtres contractuels et délégués

- en activité
- Justifiant de 3 années à temps plein de service effectif d'enseignement « sur l'ensemble de la carrière » (réalisée dans un établissement d'enseignement privé sous contrat ou un établissement d'enseignement public.)

BON À SAVOIR

- La formation suivie doit être organisée par un organisme de formation
- Il ne peut excéder trois années pour l'ensemble de la carrière.
- La première année du CFP ouvre droit au bénéfice d'une indemnité mensuelle forfaitaire.

Les pièces à fournir :

- 1. La demande de congé figurant en ANNEXE du BA
- 2. Un engagement manuscrit à fournir dans les meilleurs délais
- 3. Un exemplaire du programme et du planning de la formation, ou celui de l'année précédente (pour les universités notamment)
- 4. Une lettre de motivation.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les demandes sont classées en fonction de leur antériorité et sont accordées dans la limite du contingent d'emplois réservés à cet effet, après avis de la commission consultative mixte compétente, où vos élus SPELC siègent.

UN REMBOURSEMENT?

Avant de déposer votre dossier aux services académiques!

N'hésitez pas à contacter Formiris

Pour les maîtres des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat, adhérents à Formiris Région Sud et Corse, la formation peut éventuellement donner lieu à une prise en charge des frais pédagogiques, dans la limite de ses crédits disponibles.



Tout le détail et les informations pratiques sur https://aixmarseille.spelc.fr/

OÙ TROUVER LES BULLETINS ACADEMIQUES ?

En bas de la page d'accueil du site de l'académie d'Aix-Marseille **Avec le SPELC, je suis informé**

Épauler, représenter, défendre autrement dans l'enseignement privé